

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS / COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

VISITE DE RECHERCHE ET
D'INFORMATION AU KENYA

1-19 mars 2010



Commission Africaine
des Droits de l'Homme
et des Peuples



International Work Group
for Indigenous Affairs

ISBN: 978-87-92786-14-2



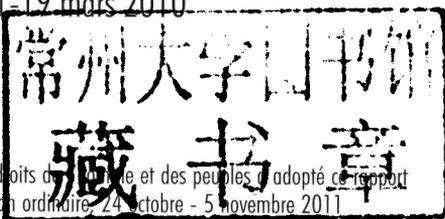
9 788792 786142



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS/COMMUNAUTES AUTOCHTONES

VISITE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION AU KENYA

1-19 mars 2010



La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté ce rapport
lors de sa 50^{ème} session ordinaire, 24 octobre - 5 novembre 2011



Commission africaine de droits de
l'homme et des peuples
(CADHP)



International
Work Group for
Indigenous Affairs

2012

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS /COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

VISITE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION AU KENYA

1 - 19 mars 2010

© **Copyright:** CADHP et IWGIA - 2012

Mise en page: Jorge Monrás

Imprimerie: Eks-Skolens Trykkeri,
Copenhague, Danemark

ISBN: 978-87-92786-14-2



Distribution en Amérique du Nord:
Transaction Publishers
390 Campus Drive / Somerset, New Jersey 08873
www.transactionpub.com



**COMMISSION AFRICAINE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)**
No 31 Bijilo Annex Layout - Kombo North District,
Western Region - P.O.Box 673, Banjul, Gambie
Tel: +220 441 05 05/441 05 06 - Fax: +220 441 05 04
au-banjul@africa-union.org - www.achpr.org



**INTERNATIONAL WORK GROUP
FOR INDIGENOUS AFFAIRS**
Classensgade 11 E, DK-2100 Copenhague, Danemark
Tel: +45 35 27 05 00 - Fax: +45 35 27 05 07
iwgia@iwgia.org - www.iwgia.org

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	8
PRÉFACE	10
CARTE DU KENYA	13
SOMMAIRE	14
I. INTRODUCTION	24
II. INFORMATIONS GÉNÉRALES	28
III. SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DU KENYA	32
a. Reconnaissance du caractère autochtone	32
b. Dépossession des terres ancestrales	38
L'affaire de la communauté Ogiek	43
L'affaire de la communauté Endorois	45
La dépossession des terres des Massai	46
Communautés pastorales d'Isiolo	48
c. La notion dominante du développement	49
d. Représentation politique et participation à la prise de décisions	52
e. Discrimination et marginalisation	54
f. Accès à la justice	55
g. Conflits, sécurité et militarisation	59
h. Femmes autochtones	66
i. Culture, spiritualité et langue	68
j. Accès à l'éducation	70
k. Accès aux soins de santé	73

IV. PROCESSUS NATIONAL DE GUÉRISON ET DE REFORME ET PEUPLES AUTOCHTONES.....	76
a. Politique foncière nationale.....	76
b. La nouvelle Constitution de 2010.....	78
c. Commission Vérité, justice et réconciliation.....	79
d. Commission nationale de cohésion et d'intégration du Kenya.....	82
e. Mécanismes traditionnels de maintien de la paix.....	83
V. VISION 2030 ET PEUPLES AUTOCHTONES	86
VI. RENCONTRE AVEC DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT	90
VII. CONCLUSION.....	92
VIII. RECOMMANDATIONS	94

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS / COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

VISITE DE RECHERCHE ET
D'INFORMATION AU KENYA

1-19 mars 2010



Commission Africaine
des Droits de l'Homme
et des Peuples



International Work Group
for Indigenous Affairs

ISBN: 978-87-92786-14-2



9 788792 786142



REPORT OF THE AFRICAN COMMISSION'S WORKING GROUP ON INDIGENOUS POPULATIONS/COMMUNITIES

RESEARCH AND INFORMATION
VISIT TO KENYA

1-19 March 2010



African Commission on
Human and Peoples' Rights



IWGIA

International Work Group
for Indigenous Affairs

ISBN: 978-87-92786-14-2



9 788792 786142



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE SUR LES POPULATIONS/COMMUNAUTES AUTOCHTONES

VISITE DE RECHERCHE ET
D'INFORMATION AU KENYA

1-19 mars 2010

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté ce rapport
lors de sa 50^{ème} session ordinaire, 24 octobre - 5 novembre 2011



Commission africaine de droits de
l'homme et des peuples
(CADHP)



IWGIA

International
Work Group for
Indigenous Affairs

2012

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION AFRICAINE
SUR LES POPULATIONS /COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

VISITE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION AU KENYA

1 - 19 mars 2010

© **Copyright:** CADHP et IWGIA - 2012

Mise en page: Jorge Monrás

Imprimerie: Eks-Skolens Trykkeri,
Copenhague, Danemark

ISBN: 978-87-92786-14-2



Distribution en Amérique du Nord:
Transaction Publishers
390 Campus Drive / Somerset, New Jersey 08873
www.transactionpub.com



**COMMISSION AFRICAINE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)**
No 31 Bijilo Annex Layout - Kombo North District,
Western Region - P.O.Box 673, Banjul, Gambie
Tel: +220 441 05 05/441 05 06 - Fax: +220 441 05 04
au-banjul@africa-union.org - www.achpr.org



**INTERNATIONAL WORK GROUP
FOR INDIGENOUS AFFAIRS**
Classensgade 11 E, DK-2100 Copenhague, Danemark
Tel: +45 35 27 05 00 - Fax: +45 35 27 05 07
iwgia@iwgia.org - www.iwgia.org

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	8
PRÉFACE	10
CARTE DU KENYA	13
SOMMAIRE.....	14
I. INTRODUCTION	24
II. INFORMATIONS GÉNÉRALES	28
III. SITUATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DU KENYA	32
a. Reconnaissance du caractère autochtone	32
b. Dépossession des terres ancestrales	38
L'affaire de la communauté Ogiek	43
L'affaire de la communauté Endorois	45
La dépossession des terres des Massai	46
Communautés pastorales d'Isiolo	48
c. La notion dominante du développement.....	49
d. Représentation politique et participation à la prise de décisions.....	52
e. Discrimination et marginalisation.....	54
f. Accès à la justice.....	55
g. Conflits, sécurité et militarisation.....	59
h. Femmes autochtones	66
i. Culture, spiritualité et langue	68
j. Accès à l'éducation	70
k. Accès aux soins de santé.....	73

*Ce rapport est publié grâce au soutien du
Ministère des Affaires étrangères du Danemark et
du Ministère des affaires étrangères de la Norvège*

IV. PROCESSUS NATIONAL DE GUÉRISON ET DE REFORME ET PEUPLES AUTOCHTONES.....	76
a. Politique foncière nationale.....	76
b. La nouvelle Constitution de 2010.....	78
c. Commission Vérité, justice et réconciliation.....	79
d. Commission nationale de cohésion et d'intégration du Kenya.....	82
e. Mécanismes traditionnels de maintien de la paix.....	83
V. VISION 2030 ET PEUPLES AUTOCHTONES	86
VI. RENCONTRE AVEC DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT	90
VII. CONCLUSION.....	92
VIII. RECOMMANDATIONS	94

REMERCIEMENTS

La mission est reconnaissante envers les personnes et les institutions qui, de diverses manières, ont contribué au succès de la visite de recherche et d'information mais que, en raison de contraintes d'espace, nous ne pouvons pas toutes citer nommément. Un certain nombre d'entre elles méritent toutefois une mention et des remerciements particuliers.

Nos remerciements particuliers vont à toutes les communautés autochtones et à leurs dirigeants qui se sont souvent déplacés de loin et ont consacré beaucoup de temps et d'efforts pour s'entretenir avec nous et nous faire partager leur situation difficile. Notre sincère gratitude va aux Dr Naomi Kipuri, Namunyak Sasire et Nkina Neema de l'*Arid Lands Institute* pour leur soutien logistique qui a facilité notre travail.

La mission a apprécié le soutien et l'assistance de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya (KNHRC) et en particulier des commissaires Fatuma Ibrahim et Fatuma Adan Dullo, qui ont organisé la plupart des rencontres avec des responsables du gouvernement et des États et qui nous ont accompagnés, chaque fois que possible, dans certaines de nos discussions. Mwenda Mwongera de la KNCHR mérite une reconnaissance particulière pour avoir œuvré inlassablement à assurer et organiser nos rendez-vous avec les différents responsables.

Les organisations de la société civile et les intervenants auprès des communautés autochtones ont été d'une aide précieuse en éclairant l'équipe et en lui fournissant des documents et des informations sur la situation des droits fondamentaux des communautés autochtones au Kenya. Parmi ces organisations et intervenants, mentionnons, entre autres, la *Manyoito Pastoralist Integrated Development Organization* (MPI-DO), le *Centre for Minority Rights Development* (CEMIRIDE), l'*Endorois Welfare Council*, l'*Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation* (IMPACT), la *RETO Women Association*, l'*Ilchamus Welfare Council*, l'*Ogiek Welfare Council*, *Samburu Women for Education and Development*, le *Yaaku Cultural Group*, *Maasai Cultural Heritage*, les représentants

de la communauté Pokot, les représentants du peuple Elmolo, le *Sengwer Welfare Council* et *Womankind*.

Nous adressons nos remerciements aux hauts responsables du gouvernement et des États que nous avons rencontrés, notamment M. Mohamed Elmi, ministre d'État pour le Développement du Nord Kenya et des autres terres arides rattaché Bureau du Premier ministre, l'Honorable Mutula Kilonzo, ministre de la Justice, de la Cohésion nationale et des Affaires constitutionnelles, Noor Hassan Noor, du Secrétariat de coordination de la conservation du Complexe de Mau rattaché au Bureau du Premier ministre et Christian Lambrechts du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi. Nous sommes également reconnaissants à Benjamin Kavuu et à Grace Nzale du *Kenya Wildlife Service*. Korir Abraham Singoei, ancien directeur général de CEMIRIDE, et Adam Hussein Adam de l'*Open Society Initiative for East Africa* nous ont donné des avis, des informations et une analyse inestimables qui ont orienté l'équipe. Enfin, nous remercions et apprécions l'assistance financière de DANIDA ainsi que l'appui logistique et matériel de l'IWGIA qui ont rendu cette visite possible.

PRÉFACE

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP ou Commission africaine), qui est l'organe de l'Union africaine en charge des droits de l'homme, débat de la situation des droits fondamentaux des peuples autochtones depuis 1999. Les peuples autochtones font partie des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés du continent africain et leurs représentants participent, depuis la 29^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine en 2001, aux sessions de la CADHP. Les représentants autochtones ont vigoureusement témoigné de leur situation et des violations des droits de l'homme qu'ils subissent. Leur message est une demande ferme de reconnaissance et de respect, ainsi qu'un appel à une meilleure protection de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il s'agit aussi d'une revendication du droit de vivre en tant que peuples et d'avoir leur mot à dire sur leur propre avenir, sur la base de leur propre culture, de leur propre identité, de leurs propres espoirs et de leurs propres visions. Les peuples autochtones souhaitent en outre exercer ces droits dans le cadre institutionnel de l'État nation auquel ils appartiennent. La Commission africaine a répondu à cet appel. Elle reconnaît que la protection et la promotion des droits fondamentaux des groupes les plus désavantagés, les plus marginalisés et les plus exclus du continent constituent une préoccupation majeure et que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples doit en former le cadre.

Afin d'assurer un meilleur fondement à la progression des discussions et à la formulation de recommandations, la Commission africaine a constitué un Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones (le Groupe de travail) en 2001. Le Groupe de travail a mis en œuvre son mandat initial en produisant le document global « Rapport du Groupe de travail d'Experts de la Commission africaine sur les populations/communautés autochtones », qui expose la situation des droits fondamentaux des peuples et des communautés autochtones en Afrique (le rapport peut être téléchargé dans son intégralité à partir de <http://www>.

achpr.org). Le rapport a été adopté par la Commission africaine en novembre 2003 et publié sous forme de livre en 2005. Il représente la conceptualisation officielle de la Commission africaine des droits fondamentaux des peuples autochtones en Afrique.

En 2003, le Groupe de travail a reçu mandat de :

- Mobiliser des fonds pour les activités du Groupe de travail avec l'appui et la coopération des donateurs, des institutions et des ONG intéressés ;
- Rassembler des informations de toutes les sources pertinentes (gouvernements, société civile et communautés autochtones) sur les violations des droits humains et des libertés fondamentales des populations/communautés autochtones;
- Effectuer des visites dans les pays pour examiner la situation des droits humains des populations/communautés autochtones ;
- Formuler des recommandations et des propositions sur les mesures et les activités propres à prévenir et à redresser les violations des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des populations/communautés autochtones ;
- Présenter un rapport d'activités à chaque session ordinaire de la Commission africaine ;
- Coopérer, chaque fois que c'est pertinent et faisable, avec d'autres mécanismes, institutions et organisations internationaux et régionaux des droits de l'homme.

Sur la base de ce mandat, le Groupe de travail a élaboré un programme d'activités global. Ce programme comprend des visites de pays, l'organisation de séminaires de sensibilisation, la coopération avec les acteurs concernés et la publication de rapports, en vue de protéger et promouvoir les droits des peuples autochtones en Afrique.

Le présent rapport s'inscrit dans une série de rapports par pays, produits par le Groupe de travail et adoptés par la Commission africaine des

droits de l'homme et des peuples. Ces rapports par pays émanent des diverses visites effectuées dans les pays par le Groupe de travail, et qui visaient toutes à nouer des liens avec des acteurs importants, tels que les gouvernements, les institutions nationales des droits humains, les ONG, les institutions intergouvernementales et les représentants des communautés autochtones. Les visites avaient pour but d'associer tous les acteurs concernés à un dialogue sur les droits fondamentaux des peuples autochtones et de leur faire connaître la position de la Commission africaine. En plus de documenter les visites du Groupe de travail, les rapports visent également à faciliter l'instauration d'un dialogue constructif entre la Commission africaine, les différents États membres de l'Union africaine et les autres parties intéressées.

A ce jour, le Groupe de travail a effectué des visites au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Kenya, en Namibie, au Niger, en Libye, en République du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Ces visites de pays ont été effectuées entre les années 2005 et 2010 et les rapports en sont publiés après avoir été adoptés par la Commission africaine. Il est à souhaiter que ces rapports contribueront à sensibiliser à la situation des peuples autochtones en Afrique et qu'ils permettront d'établir un dialogue et d'identifier les moyens appropriés pour améliorer leur situation.

Il est également à souhaiter que, grâce à nos efforts communs, la situation critique des droits fondamentaux des peuples autochtones sera largement reconnue et que tous les acteurs œuvreront à promouvoir et à protéger leurs droits fondamentaux dans leurs domaines d'intervention respectifs.

Commissaire Soyata Maiga
Présidente du Groupe de travail sur les populations/communautés
autochtones de la Commission africaine